

La plateforme nationale de l'information touristique en Open Data www.datatourisme.gouv.fr



DE QUOI S'AGIT-IL ?

DATAtourisme est un dispositif national porté par la Direction Générale des Entreprises, en partenariat avec le réseau Tourisme & Territoires, et co-construit avec les réseaux des offices de tourisme de France et des comités régionaux du tourisme, visant à faciliter l'accès aux données publiques d'information touristique, au moyen d'une plateforme Open Data et de l'animation d'une communauté d'utilisateurs.

QUELS SONT LES UTILISATEURS DE DATATOURISME ?

- Les **Producteurs** de données touristiques publiques : Offices de Tourisme, Agences Départementales, Comités Régionaux du Tourisme.
- Les **Ré-utilisateurs** de ces données : start-up, entreprises, collectivités, ...

COMMENT FONCTIONNE LA PLATEFORME ?

1. La plateforme agrège les données produites par les acteurs touristiques territoriaux et diffusées dans plus de 35 bases de données locales (les Systèmes d'Information Touristique, ou SIT)
2. Une fois collectées, les données sont normalisées dans un format et un vocabulaire unique et stockées sur la plateforme www.datatourisme.gouv.fr
3. Les données sont mises à disposition des ré-utilisateurs en Open Data sous licence ouverte

➡ **L'utilisation de la plateforme est gratuite pour tous les types d'utilisateurs**

QUELLES SONT LES DONNEES CONCERNEES ?

- Un **périmètre national** : France métropolitaine et Outre-Mer
- De l'information **brute et normalisée**, permettant une interopérabilité maximale
- Un dispositif qui repose sur des **données qualifiées** :
 - ✓ Collectées au plus proche du terrain par des organismes qualifiés
 - ✓ Mises à jour quotidiennement
 - ✓ Accessibles dans un format homogène et interopérable, grâce à [l'ontologie DATAtourisme](#)
 - ✓ Définies selon des critères d'alignement communs permettant une homogénéité de la donnée collectée et une exploitation facilitée

UNE ALIMENTATION PROGRESSIVE DE LA PLATEFORME DES DECEMBRE 2017

La plateforme www.datatourisme.gouv.fr est mise en service dès le mois de **décembre 2017**. Son alimentation se fera progressivement, selon l'appréciation des producteurs de données concernés et le phasage d'alignement préconisé :

Catégories disponibles dès le lancement du dispositif fin 2017 :

- ✓ Evènements
- ✓ Patrimoine naturel et culturel
- ✓ Visites et activités

Catégories à compléter au cours du 1^{er} semestre 2018 :

- ✓ Restauration
- ✓ Hébergements
- ✓ Commerces et services
- ✓ Itinéraires

ET APRES, DES 2018 ?

Analyse et optimisation des premiers usages

- Publication de retours statistiques des premiers usages des données touristiques ouvertes pour les Producteurs.
- Mise à disposition des nouvelles catégories de données
- Des données multilingues
- Réflexions sur l'ajout de nouvelles données touristiques consolidées (ex : statistiques, secteur privé)

- ⇒ Une première année de fonctionnement financée et administrée par la DGE
- ⇒ Un dispositif animé avec l'appui de Tourisme & Territoires
- ⇒ Une gouvernance partenariale entre tous les acteurs concernés (OT, ADT, CRT)

Vers un portage autonome et autofinancé ?

- Préfiguration d'un mode d'administration et de financement indépendant du dispositif
- Définition de partenariats Producteurs-Ré-utilisateurs « gagnant-gagnant »

DANS LA PRATIQUE, POUR ALLER PLUS LOIN...

VOUS ETES PRODUCTEUR DE DONNEES TOURISTIQUES

QUI PEUT ENVOYER SES DONNEES ?

La v.1 de la plateforme www.datatourisme.gouv.fr peut être alimentée par les organismes institutionnels chargés de collecter l'information touristique locale au sein d'un Système d'Information Touristique (SIT). Il s'agit des Offices de Tourisme (OT), Agences et Comités Départementaux du Tourisme (ADT), et Comités Régionaux du Tourisme (CRT) mais également de tout autre producteur de données touristiques publiques œuvrant à l'échelle territoriale ou nationale.



Et les producteurs privés ?

Pour sa première année de lancement, seuls les producteurs de données institutionnels peuvent diffuser leurs informations via le dispositif DATAtourisme. Cependant, il n'est pas exclu que la plateforme puisse s'ouvrir à d'autres acteurs issus du secteur privé dans un second temps.

POURQUOI ALIMENTER LA PLATEFORME DATATOURISME ?

- ✓ En publiant vos données en Open Data via la plateforme www.datatourisme.gouv.fr, vous contribuez à la définition d'un écosystème national ambitieux visant à renforcer l'attractivité des destinations françaises et au développement de services touristiques innovants.
- ✓ La plateforme www.datatourisme.gouv.fr permet aux territoires de répondre par étape aux nouvelles obligations réglementaires d'ouverture des données émanant des collectivités, grâce à un dispositif national mutualisé, porté par l'État.

COMMENT PROCEDER ?

1. Le producteur sélectionne les données qu'il souhaite mettre en Open Data
2. L'envoi des données vers la plateforme www.datatourisme.gouv.fr peut être centralisé à l'échelle de chaque SIT et effectué par un « référent DATAtourisme » désigné au niveau départemental ou régional
3. Chaque « référent DATAtourisme » accède à la plateforme via un compte « Producteur », créé par la DGE
4. A sa première connexion, le « référent » accepte les Conditions Générales d'Utilisation de la plateforme
5. Il paramètre alors les correspondances entre son dictionnaire local (thésaurus) et l'ontologie nationale : c'est le *mapping* des vocabulaires
6. Il envoie les jeux de données présélectionnées par les producteurs au **format XML**
7. Il effectue ensuite un second paramétrage pour identifier chaque critère d'information à diffuser (dates, catégories, géolocalisation, ...)
8. Une fois que les flux de données sont paramétrés par l'utilisateur, les mises à jour quotidiennes sont automatisées par la plateforme www.datatourisme.gouv.fr
9. Le référent peut ajouter des données ou modifier ses flux disponibles à tout moment.

QUELS CRITERES FAUT-IL SELECTIONNER ?

DATAtourisme est un dispositif souple et évolutif. Chaque territoire garde la main sur ses données et décide à son rythme d'ouvrir ses informations touristiques qu'il souhaite diffuser en Open Data sur www.datatourisme.gouv.fr. Seule la composition minimale d'un point d'intérêt a été définie afin de garantir une qualité de l'information :

Champs minimum OBLIGATOIRES :

- ✓ Titre
- ✓ Catégorie (concert, monument, plage...)
- ✓ Géolocalisation : latitude + longitude
- ✓ Code INSEE
- ✓ Une date de début et de fin (pour les évènements)
- ✓ Descriptif court - basique (FR)
- ✓ Adresse postale complète
- ✓ Au moins un moyen de communication (mail, n° de téléphone, lien URL)
- ✓ Désignation du fournisseur de l'information
- ✓ Date de mise à jour des informations

Champs complémentaires RECOMMANDES :

- ✓ Thème(s) et audience(s)
- ✓ Informations tarifs / gratuité
- ✓ Périodes d'ouverture (interopérables *)
- ✓ Horaires d'ouverture (interopérables *)
- ✓ Marques et labels
- ✓ URL vers la réservation
- ✓ Accès (routes, transports)
- ✓ Equipements et services
- ✓ Langues parlées sur place
- ✓ Au moins un visuel par POI (accompagné de son copyright)

* *Interopérable signifie ici « lisible et exploitable par une machine »*

...Et toute autre information présente dans le dictionnaire DATAtourisme...



Plus la donnée disponible sera qualifiée et riche, plus les usages seront importants !

QUELS SONT LES PREREQUIS A RESPECTER POUR ENVOYER SES DONNEES ?

- **LEGITIMITE** : disposer des droits adéquats de mise à disposition des informations
- **MISES A JOUR** : solliciter ses partenaires locaux et/ou vérifier les informations au moins une fois par an
- **QUALITE** : chaque point d'intérêt dispose des informations minimales requises et est systématiquement vérifié par un organisme qualifié
- **TRACABILITE** : chaque contributeur est identifié
- **MODERATION** : les signalements d'erreurs ou anomalies sont systématiquement vérifiés par les producteurs.

VOUS ETES REUTILISATEUR DE DONNEES TOURISTIQUES

POURQUOI TELECHARGER LES DONNEES DE LA PLATEFORME DATATOURISME ?

La plateforme www.datatourisme.gouv.fr vous permet de :

- ✓ Accéder gratuitement à des informations fiables, qualifiées et à jour, produites **au plus près du terrain** par les professionnels du tourisme (tiers de confiance)
- ✓ Alimenter vos projets et services numériques avec des **données interopérables et normalisées**
- ✓ Bénéficier d'un **point d'accès national unique** pour exploiter toute la donnée touristique produite dans les territoires.

QUI PEUT REUTILISER LES DONNEES SUR DATATOURISME ?

Toute personne morale ou physique acceptant les conditions générales d'utilisation de la plateforme et les termes de la [Licence ouverte Etalab 2.0](#)

COMMENT PROCEDER ?

1. le ré-utilisateur crée son compte en ligne
2. Il accepte les CGU et les termes de la licence ouverte
3. Il accède immédiatement à un compte « Utilisateur » en mode *démo*
4. Il peut alors commencer à paramétrer ses jeux de données
5. Une fois son compte-utilisateur validé par un administrateur DATAtourisme, il peut alors consommer les données en respectant les termes de la licence ouverte.

Un document réalisé par la DGE en partenariat avec :



Pour plus d'informations : contact@datatourisme.fr